

13<sup>e</sup> Semaine des médias à l'école - Fiche pédagogique

## Harcèlement sur le Net : jusqu'au suicide ?



### Public concerné : 13-18 ans

Cycles 2 et 3 du Plan d'études romand (PER). Secondaire II

**Objectifs du PER concernés :**  
**FG 21 MITIC** : "Décoder la mise en scène de divers types de messages"

**FG 31 MITIC** : "Exercer des lectures multiples dans la consommation et la production de médias et d'informations..."

### Santé et bien-être :

**FG 22** : « Agir par rapport à ses besoins fondamentaux en mobilisant les ressources utiles. »

**FG 25** : « Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire. »

**FG 32** : « Répondre à ses besoins fondamentaux par des choix pertinents. »

**FG 38** : « Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues. »

**Temps nécessaire** : 1-2 périodes

**Matériel nécessaire** : connexion Internet et vidéoprojecteur.

**Mots-clés** : Internet, cyberharcèlement, prévention, sociabilité juvénile.

Illustration ci-dessus : vidéo réalisée par Amanda Todd et postée sur YouTube en septembre 2012.

### Résumé

Au mois d'octobre 2012, deux adolescents victimes de cyberharcèlement se suicident : Gauthier, un garçon de 18 ans vivant à Brest en France et Amanda, une jeune canadienne de 15 ans.

Le cyberharcèlement naît de la volonté de nuire à quelqu'un, d'abuser de sa confiance, de l'humilier ou simplement de rire à ses dépens. L'arme utilisée pour atteindre sa cible est un outil de communication, comme un réseau social en ligne, un chat ou un téléphone portable. Il existe deux types de cyberharcèlement dont il faut apprendre à se protéger :

- Le harcèlement par une personne anonyme, inconnue. Par exemple, un adulte qui piège un-e adolescent-e sur un chat, un forum ou avec un compte Facebook.
- Le harcèlement entre pairs, c'est-à-dire entre personnes qui se connaissent. Par exemple, lorsque des élèves harcèlent un ou une camarade de classe.

L'un et l'autre type de cyberharcèlement sont parfois liés, comme dans l'histoire vécue par Amanda Todd.

### Objectifs

- Cerner et comprendre ce qu'est le cyber-harcèlement
- Comprendre le rôle joué par les différents acteurs dans ce processus collectif : harceleurs, suiveurs, spectateurs, victimes
- Prendre conscience de la gravité de tels actes
- Apprendre les bons réflexes pour se prémunir soi-même contre ce type d'agression et protéger les autres

---

## ÉTAPES

### A. Se protéger contre le harcèlement exercé par des inconnus

1. **Lire les deux articles** relatant les cas de suicides d'adolescents.

- Gauthier :  
<http://www.e-media.ch/documents/showFile.asp?ID=4741>
- Amanda :  
<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/10/16/harcèlement-le-canada-sous-le-choc-apres-le-suicide-dune-adolescente/>

Ces histoires sont dramatiques, mais il existe des moyens de se protéger contre ce type d'attaques : **à toi de te constituer ton propre bouclier numérique !**

2. **Réfléchir aux liens qui existent entre anonymat et personnalité réelle.** Dans les deux cas relatés dans la presse, Gauthier et Amanda pensaient communiquer sous couvert d'anonymat, mais leurs échanges ont eu de graves conséquences sur leur vie privée. **Lorsque tu es sur un chat ou sur un forum, il ne faut jamais donner des informations privées : nom de famille, lieu de résidence, adresse, numéro de téléphone, lieu de scolarisation, nom du profil Facebook.**

3. Tout ce qui est posté sur Internet est exposé à :  
- être récupéré, enregistré et largement diffusé.  
- rester sur la Toile pour toujours.

**Il faut réfléchir à ce que l'on échange, transmet,**

**communiqué sur soi !** Ne mets jamais rien en ligne que tu puisses regretter un jour. Même une photo envoyée en mode privé, par exemple par MMS, en message sur Facebook ou sur WhatsApp, peut être récupérée et diffusée.

4. **Posséder un pseudonyme sur Facebook n'est pas un passe-droit pour publier n'importe quoi !** Avec ton réseau d'amis, le nom de ton établissement scolaire, ton lieu de résidence, **il est très facile de retrouver ta trace sur Internet.** Par conséquent, il est essentiel de bien paramétrer ton compte Facebook. **Allez voir le guide de cette démarche sur :** [www.facebook.com/help](http://www.facebook.com/help). Il est aussi possible de recourir au didacticiel en vidéo proposé par Stéphane Koch sur la page de "Temps présent" (voir colonne de droite) :  
<http://www.rts.ch/emissions/temps-present/famille-jeunesse/4142669-facebook-pas-tres-net-avec-les-ados.html>

4. **Ce que tu postes en ligne ne t'appartient plus !**  
**Se rendre sur** [www.google.com](http://www.google.com) **et taper** « **jeune fille 15 ans** ».

Toutes ces images d'adolescentes sont disponibles, peuvent être enregistrées par n'importe qui, pour créer de faux profils Facebook par exemple.

Si tu as 300 "amis" sur Facebook, qui eux-mêmes en ont 300 en moyenne... et que le contenu de ton compte est ouvert à tes amis et aux amis de tes amis... cela fait un public potentiel de 90'000 personnes... Pas vraiment confidentiel, non ?

**B. Se protéger et lutter contre le harcèlement entre pairs**

Le harcèlement entre camarades d'école est tout aussi violent, si ce n'est davantage, que le harcèlement provenant de personnes inconnues. En effet, le cyberharcèlement entre pairs est le prolongement du harcèlement scolaire. Le jeune qui le subit n'a alors plus aucune échappatoire, puisque ceux-là même qui devraient être ses camarades le persécutent.

**Visionner la vidéo réalisée par le Gouvernement français :**

<https://www.youtube.com/watch?v=umGhGgj9Wcl>

Dans cette vidéo, il y a quatre rôles joués par les différents protagonistes, lesquels ?

1. **Les harceleurs**, qui prennent la photo dégradante du garçon à son insu et la diffusent sans son consentement.
2. **Les suiveurs**, qui reçoivent la photo, en rigolent et la partagent. Ce faisant, ils deviennent harceleurs à leur tour.
3. Le **garçon qui intervient** et a le courage de rompre le cycle du harcèlement.
4. Le **garçon victime**.

**Lorsque des adolescents harcèlent un camarade d'école, ils jouent exactement le même rôle que les harceleurs anonymes qui sévissent sur Internet.** Les ados peuvent donc être victimes... mais aussi abuseurs !

L'essentiel à comprendre avec le phénomène du cyberharcèlement scolaire est que **tous les adolescents sont concernés**. En effet, le harceleur et la victime n'existeraient pas sans la participation des suiveurs et des spectateurs. Celui qui transmet une photo ou une vidéo compromettante prise par des tiers participe au harcèlement. Celui qui se contente de mettre

un "j'aime" à des propos insultants tenus sur Facebook également.

3. Quelles sont les formes de cyberharcèlement entre pairs ? Il s'agit d'un **phénomène toujours collectif**, auquel plusieurs personnes vont prendre part ou simplement valider. Au départ, il peut s'agir d'un simple conflit impliquant deux jeunes, qui va prendre de grosses proportions sur les réseaux sociaux et qui va entraîner un effet "boule neige". Le cyberharcèlement, c'est :

- **Poster des insultes sur Internet**
- **Répandre des rumeurs malveillantes**
- **Faire circuler des images intimes ou embarrassantes**
- **Voler un compte Facebook, se faire passer pour quelqu'un d'autre sur Internet**
- **Rendre un contenu privé (par exemple un échange SMS) public, en faisant une capture d'écran**
- **Exercer n'importe quelle forme de chantage ou de menace en ligne.**

**4. Que dit la loi ?**

Il faut savoir que les pratiques de cyberharcèlement sont punissables par la loi. Pas moins de **10 articles du Code pénal suisse les condamnent. Lire ces articles de loi (en annexe 1) et en expliquer le sens.**

Tout adolescent qui commet un ou plusieurs de ces actes s'expose à des poursuites pénales par le tribunal des mineurs.

## 5. Que dit Facebook ?

Facebook a été pensé et créé pour un certain type d'usage. Les adolescents ne cessent de s'approprier les paramètres pour les adapter à leur sociabilité, ce qui est plutôt **positif et créatif**.

Par exemple, ils mettent leurs amis proches dans la rubrique dédiée à la famille, car souvent les amis sont considérés comme une deuxième famille pour les jeunes. En revanche, personne ne peut tolérer qu'un outil de communication devienne une arme au service du harcèlement. Voici ce que prévoit Facebook face aux comportements inadéquats sur son site : <https://www.facebook.com/communitystandards>. **Lire les standards de la communauté Facebook en annexe 2 et en expliquer le sens.**

Toute personne qui ne respecte pas les conditions d'utilisation de Facebook s'expose à une dénonciation et à la fermeture de son compte.

## 6. Cinq outils de lutte contre le cyberharcèlement

### 1. On est tous concernés

Schéma très fréquent que dans une classe d'école : tous les élèves se mettent d'accord pour exclure une personne. On peut alors entendre des phrases du type : « *Depuis le début de l'année, tout le monde le/la déteste dans la classe* ». Ces manières de faire sont lâches, puériles et cruelles. Un groupe d'amis peut très bien exister sans qu'un ou plusieurs camarades n'ait besoin d'en être explicitement exclus. L'amour des uns ne passe pas forcément par la haine des autres ! **Harcéler pour se sentir plus fort, c'est vraiment la honte.**

### 2. Et si ça m'arrivait ?

La question à se poser lorsque l'on commence à exclure quelqu'un et à le rejeter

collectivement est : « *Qu'est-ce que je ressentirais si j'étais à sa place ?* » Personne ne mérite d'être rejeté collectivement, ni harcelé. **Si le harceleur n'a plus de public pour rire de ses actes et les valider, il cessera immédiatement.**

### 3. Ne pas participer

Que l'on soit pris soi-même pour cible ou simple spectateur de cyberharcèlement, l'important est de ne pas participer à cette dynamique. Lors d'un conflit survenu en ligne, le fait de surenchérir en ligne aura forcément un effet aggravant. Il vaut mieux régler le problème en face-à-face, à l'abri des yeux et des commentaires de tout le réseau d'"amis". Souvent, le fait d'être derrière un écran a un effet désinhibant, mais les conséquences des contenus échangés sont, elles, bien réelles.

### 4. Sauvegarder les preuves

L'avantage du cyberharcèlement est que la victime a la possibilité de sauvegarder toutes les preuves des mauvais traitements dont elle est l'objet, contrairement aux rumeurs qui circulent de manière immatérielle. **Si nécessaire, enregistre les contenus blessants en faisant des copier/coller sur Word ou des copies d'écran.**

### 5. Demander de l'aide

Etre harcelé ou être témoin de harcèlement n'est pas une fatalité. Des moyens existent pour que ces actes injustes et injustifiables cessent.

- Si des contenus indésirables sont publiés sur Facebook, il faut les signaler afin qu'ils soient effacés. Les différentes marches à suivre sont simples et expliquées dans **les pages d'aide** de Facebook : <https://www.facebook.com/help/181495968648557/>

**Se rendre sur le lien ci-dessus et passer quelques propositions en revue.**

- Une fois que les contenus ont été sauvegardés, puis les signalements effectués, l'étape essentielle est de **se confier à un adulte**. Cette étape est difficile car on peut avoir peur ne pas être entendu ou de passer pour une « balance ». **Ne nous trompons pas, les seules personnes lâches dans cette histoire sont les**

**harceleurs et leurs spectateurs passifs. Le courage s'illustre par la confrontation au problème du harcèlement et par sa dénonciation.** Parents, enseignants, psychologues scolaires, conseillers sociaux, à toi de choisir quelle est la personne à qui tu as envie de te confier.

- Il existe un numéro de téléphone que tu peux appeler en tout temps : **147.**

---

## Ressources complémentaires

**Sites Internet auprès desquels les ados peuvent trouver de l'aide :**

[www.147.ch](http://www.147.ch)  
[www.telme.ch](http://www.telme.ch)  
[www.ciao.ch](http://www.ciao.ch)  
[www.comeva.ch](http://www.comeva.ch)

**Sites Internet qui traitent du cyberharcèlement, avec outils à télécharger pour les jeunes et pour les adultes encadrants :**

[www.cybersmart.ch](http://www.cybersmart.ch)  
[www.safersurfing.ch](http://www.safersurfing.ch)  
[www.jeunesetmedias.ch](http://www.jeunesetmedias.ch)

**Ouvrages pour approfondir la question :**

- Bellon, J.-P., Gardette, B. (2010), « Harcèlement et brimades entre élèves - La face cachée de la violence scolaire », Paris, Fabert.
- Ghernaouti-Hélie, S. (2009), « La Cybercriminalité », Lausanne, PPUR, Le Savoir Suisse.
- Olweus, D. (1999), « Violences entre élèves, harcèlements et brutalités : les faits, les solutions », Paris, ESF.

---

**Claire Balleys**, sociologue spécialiste de la sociabilité adolescente, à l'école et en ligne. Février 2013, actualisation novembre 2015.



## Annexes

### 1. EXTRAITS DU CODE PÉNAL SUISSE :

[Art. 143bis](#) CP Accès indu à un système informatique

[Art. 147](#) CP Utilisation frauduleuse d'un ordinateur

[Art. 144bis](#) CP Détérioration de données

[Art.179novies](#) CP Soustraction de données personnelles

[Art. 156](#) CP Extorsion et chantage

[Art. 173](#) CP Diffamation

[Art. 174](#) CP Calomnie

[Art. 177](#) CP Injure

[Art. 180](#) CP Menaces

[Art. 181](#) CP Contrainte

### 2. EXTRAITS DES STANDARDS DE LA COMMUNAUTE FACEBOOK :

#### **Intimidation et harcèlement**

"Facebook ne tolère pas l'intimidation et le harcèlement. Chacun peut s'exprimer mais nous réagissons fermement en cas de rapports de comportements abusifs à l'encontre d'individus. L'envoi répété d'invitations à entrer en contact ou de messages non sollicités est une forme de harcèlement".

#### **Discours incitant à la haine**

"Facebook n'accepte pas les discours incitant à la haine mais distingue cependant le sérieux de l'humour. Alors que nous encourageons aux débats et à la discussion des idées, idéologies, événements ou pratiques, nous ne permettons pas l'attaque d'individus ou de groupes sur la base de leur race, ethnicité, origine nationale, religion, sexe, orientation sexuelle, handicap ou état de santé".

#### **Identité et confidentialité**

"Facebook est une communauté dans laquelle les gens communiquent en exposant leur identité réelle. Nous vous demandons de ne pas publier les coordonnées ou d'autres informations personnelles d'autrui sans leur accord. Se faire passer pour quelqu'un d'autre, établir une présence fictive ou créer plusieurs comptes porte atteinte à la communauté Facebook et est contraire aux conditions d'utilisation de Facebook".

Source : <https://www.facebook.com/safety/>